



JUIN 2019

LE MOT DU MAIRE

Chères amies, chers amis,

Canicule « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » : J. Chirac (septembre 2002)

Notre planète flambe. Lors de la récente canicule, des records de chaleur sont tombés — en France et ailleurs. Scientifiques et climatologues l'annoncent depuis des décennies. Nous y sommes et ce n'est pas fini !

Le secrétariat de votre mairie a contacté les plus vulnérables, isolés et âgés. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter — mais aussi vos élus et vos voisins.

Travaux réalisés et projets à court terme :

Le cœur du bourg de Cherveix est quasiment achevé, les plantations seront réalisées en automne.

Part de la Communauté de communes : 32.231 €

Part de la commune : 20564 € (hors plantations)

Achat du terrain jouxtant la salle des fêtes : 15.900 € (hors frais de notaire et d'enregistrement)

Réalisation sur ce terrain d'un parking de 40 places : 31.000 € HT (coût estimé)

Deux défibrillateurs : 3.600 € HT

Epareuse : 15.900 € HT (compte tenu de la reprise du matériel ancien)

Conteneur à verres rue de la mordorée : 1.670 € HT

Panneaux et plaques N° pour vos habitations : 15.000 € HT (Merci à la petite équipe : secrétariat et élus qui

ont mené à bien ce projet de près d'un millier d'heures de travail)

Tous ces projets ont vu ou vont voir le jour grâce à une gestion saine et rigoureuse des comptes publics.

Ils seront réalisés par autofinancement, et par un emprunt de 100.000 €, favorisé par un taux exceptionnellement bas (0,87% sur 15 ans soit 7.500 € de remboursement annuel et seulement 443 € d'intérêts), et la fin proche de la plupart de nos emprunts actuels.

Un peu de civisme élémentaire. « Ne demandez pas ce que votre Pays peut faire pour vous, demandez ce que vous pouvez faire pour votre Pays » J.F.K (1961)

Avant d'avoir des droits chaque citoyen a des devoirs, le premier étant le respect des autres et du bien commun. Je souhaite rappeler à un petit nombre que le patrimoine communal est la propriété de tous, lorsque ces biens sont dégradés - parfois volontairement - c'est à chacun d'entre nous que les fautifs portent préjudice. Je n'oublierai jamais qu'il y a quelques années lors de la réfection du bourg et des places, les dérapages « contrôlés » par quelques « petits malins » ont dégradé la résine fraîchement posée alors que la circulation y était interdite la voirie en porte toujours les stigmates.

Conscience citoyenne et simple devoir patriotique auraient-ils disparu chez ce petit nombre ? Respecter le bien commun c'est respecter les autres et bien sûr soi même.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Votre maire Jean-Marie QUEYROI

PRINTEMPS À CUBAS

Nous sommes tous soucieux d'améliorer notre environnement visuel, il ne tient qu'à nous de mettre en toutes saisons la couleur qui rend notre espace agréable à tous, et complète le travail des cantonniers, tel cet espace fleuri, qui met en valeur le clocher de l'église.

A vos sécateurs !!

RETARD

Nous étions en attente d'informations essentielles pour l'avenir de notre école, de ce fait « La Lettre » paraît avec un certain retard.

Merci de nous en excuser.



FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique se poursuit.

La fibre optique dessert désormais le NRAZO de Cherveix. Orange a réalisé la connexion courant mai. Une amélioration sensible pour les usagers de Cherveix connectés en fils cuivre.

Alimenté par la liaison fibre venant de Tourtoirac et Excideuil, le nouveau SRO sera implanté dans la cour de la mairie. En 2021, il pourra desservir tous les usagers de la commune, la fibre étant installée en limite de propriété en lieu et place des fils cuivres actuels.

La fibre sera installée dans le domaine privé à votre demande sans surcoût, les nouvelles offres tarifaires nous sont promises identiques à celles actuelles.

NOMS DE RUES, NUMÉROTATIONS DES HABITATIONS

La démarche de localisation des maisons d'habitation de la commune est désormais dans sa dernière phase : pose des plaques et panneaux, qui ont désormais leur correspondance au cadastre, à l'IGN et aux services : La Poste, ENEDIS,

Début août vos plaques numéros seront disponibles en mairie. Elles doivent obligatoirement être fixées au point d'entrée de votre résidence. Pour les lieux référencés, habités de manière temporaire ou inhabités, les propriétaires ont cette même obligation.

Pour toutes les résidences principales : propriétaires ou locataires doivent effectuer leur changement d'adresse auprès de toutes les instances administratives : identité, impôts, caisse maladie, assurances, automobile, et correspondants divers. A cet effet, une attestation individuelle vous sera remise en mairie.

Un oubli ou un élément nouveau étant toujours possible, le secrétariat de mairie pourra à votre demande établir toute nouvelle attestation de résidence justifiée que vous jugerez nécessaire.

Si vous en avez le besoin, le secrétariat de mairie pourra vous informer des démarches à entreprendre.

Pense-bête :**Titres**

Carte de Séjour, Certificats d'immatriculation

Employeur

Santé : Caisse d'Assurance Maladie, Mutuelle

Social : Affiliation CCAS,

Caisse(s) de Retraite, Allocations Familiales

Caisse Nationale Chèque Emploi Service

Services Publics et Industriels

Eau, Gaz, Electricité

Téléphonie Fixe, Télévision par Câble,

La Poste

Fiscalité

Impôts (Assiette, Recouvrement), Cadastre

Finances

Banques, Organismes de crédits

Assurances : Habitation, Véhicules

Abonnements : Revues, Journaux

Monde Associatif et Syndical

Associations, Syndicat

Services Divers

Contrats d'entretien

Entreprises et Fournisseurs

Logement

Association Syndicale Lotissement

Copropriété

Site changement d'adresse : Mon service Public

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Permet d'informer les organismes suivants :

Carte grise

Caisses de retraites (Agirc, Arrco, Cnav, Retraites solidarité, etc.)

Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc.),

Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie),

La Poste,

Pôle emploi,

Service des impôts.

Munissez-vous au préalable des courrier(s), attestation(s) ou relevé(s) de consommation contenant vos identifiants afin d'effectuer une déclaration complète.

Ce site transmet à chaque organisme vos nouvelles coordonnées.

Permis de Conduire, Carte Nationale d'Identité, Passeport ne sont pas obligatoires.

PERMIS DE CONSTRUIRE**Rappel**

Vous devez obligatoirement faire une demande de permis de construire si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (par exemple, construction d'une véranda ou d'un garage, surélévation de votre maison...). De 5 à 20 m² ce sera une déclaration de travaux.

Cette loi est bien entendu applicable à tous.

Si vous avez omis de faire cette demande vous devez régulariser votre situation avant le 31 août en mairie.

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE CERVEIX

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, les travaux débutés fin avril 2019 sont désormais terminés.

L'aménagement consiste en la réfection des places Jean Lacoste et de l'église, ainsi que de la rue Saint Roch entre les deux places. Les autres rues sont réalisées en enduit bicouche : asphalté et graviers, après la pose de bordures. La partie du chemin de l'Auvezère jusqu'au dernier bâtiment est prise en charge par la commune, car n'entrant pas dans le cadre des travaux de la Communauté de Communes.

Quelques riverains ont commandé directement à l'entreprise en charge des travaux des aménagements devant leur propriété, dans le domaine privé. Leur initiative louable renforce ainsi la qualité du bourg.

La place Jean Lacoste, est limitée à 19 tonnes, les engins ne devront pas effectuer de manœuvres mais arriver et repartir en ligne droite. Il est bien sûr précisé que les roues des véhicules ne doivent pas être manœuvrées lorsque le véhicule n'est pas en mouvement, ceci tant sur les places que sur les rues refaites, afin de ne pas arracher les revêtements. Ces aménagements sont placés sous la sauvegarde de tous, il conviendra à chacun de faire respecter ces consignes pour que le bourg conserve longtemps un aspect propre. Que vous en soyez remerciés.

A notre demande la Communauté de Communes a intégré dans ses travaux la réalisation d'une rampe pour l'accès de l'église aux Personnes à Mobilité Réduite, rue Saint Roch. Ce bâtiment est désormais aux normes d'accessibilité.



EPAREUSE

Nous avons acquis une nouvelle épaveuse mieux adaptée aux besoins de nos routes et des cantonniers, elle est fort appréciée de ses utilisateurs.



Au coût de 19.800 € auquel il faut déduire 4.000

QUELQUES TRAVAUX

En plus de l'entretien au quotidien, les cantonniers ont réalisé des travaux plus occasionnels, tels :

- WC de Cherveix,
- STOP de la RD 5,
- Nettoyage du terrain de tennis,
- Traversée d'eaux pluviales à Combepeineau,
- Peinture des volets Salle des associations.



CIVISME

Vous aimez votre village... Fleurissez-le !
Les vaches et les oiseaux raffolent sans doute de la bière...
C'est moins probable pour les agriculteurs et les promeneurs.

Rappels

Le domaine public n'est en aucun cas destiné à servir de dépôt permanent de gravats ou pierres à l'usage des particuliers.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les Dimanches : de 10h à 12h



VOIRIE

Un budget important de 46.654 € HT a été voté et de nombreux travaux de voirie seront réalisés début septembre.

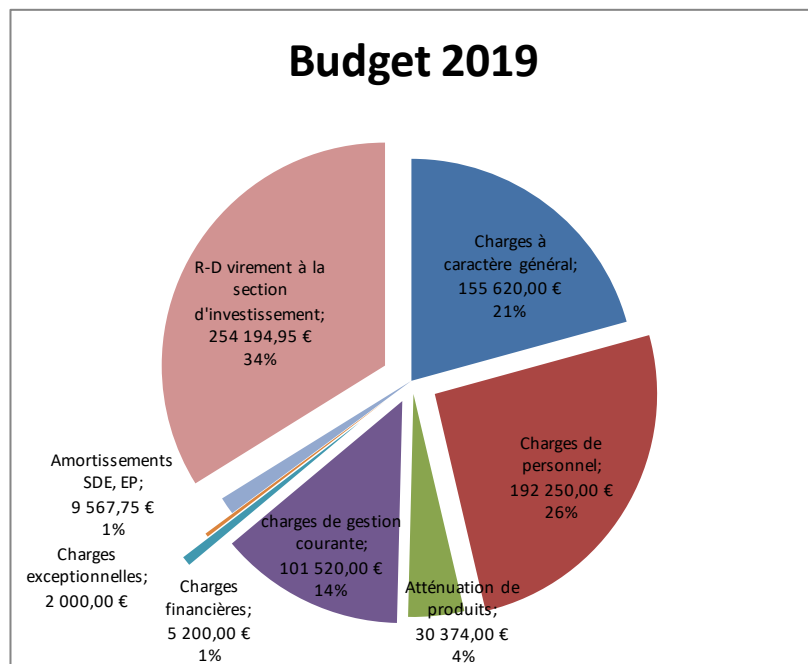
- Route du Temple
- Route du Colombier
- Chemin des Cauds
- Route de La Palue
- Route de Vaures à Rouverols
- Rue basse Mongiaud
- Route de Bugeaud
- Chemin des Castinières
- Impasse de Mouchat
- Route des Broussilloux

COMMÉMORATIONS

En lui attribuant le diplôme d'honneur des porte-drapeaux, la Préfecture a honoré Serge Chalifour. Il lui a été remis par ses pairs de la FNACA.

Merci Serge

BUDGET 2019 PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉ



Le montant de fonctionnement du budget 2019 est de 750.726,70 € est sensiblement en baisse par rapport à 2017 (845.636,88 €) et 2018 (826.816,17€), conséquence directe du transfert de la part de budget assainissement vers la communauté de communes.

La baisse des charges de personnel a été ajustée aux dépenses réalisées.
A noter que nous avons très peu d'emprunts.

FISCALITE

Cette année encore, pour la part communale, les taux des taxes : foncière, d'habitation sur le bâti et le non bâti restent inchangés. Cet effort de la commune est rendu possible par une gestion saine de nos finances, malgré la réduction générale des aides.

La gestion rigoureuse de nos finances permet de faire face à ces nouvelles contraintes.

ASSURANCE

Au terme d'un difficile conflit, nous avons enfin obtenu le remboursement de plus de 10.000 € de remise en état du chemin de la Chassenie.

CIMETIÈRES

L'aménagement du cimetière de Cubas se poursuit. L'Agence Technique Départementale, à qui nous avons fait appel pour nous assister, a rendu sa proposition d'aménagement des parties communes et structuration des emplacements.

ELECTIONS EUROPÉENNES

Le 26 mai 2019, nous avons dû choisir entre pas moins de 34 listes, un casse-tête pour les électeurs, mais également lors du dépouillement.

Inscrits :	502	
Abstentions	185	36,85%
Votants	317	63,15%
Nuls	16	3,19%
Exprimés	297	59,16%

S.M.C.T.O.M THIVIERS



Le SMCTOM de Thiviers continue de moderniser la collecte des ordures ménagères, un nouveau conteneur destiné au verre sera implanté rue de de la mordorée.

Une réflexion est en cours, en relation avec les communes limitrophes pour l'implantation de colonnes sur certains points de la commune.

L'objectif demeure de limiter au maximum le coût payé par les usagers.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir constaté un dysfonctionnement au point d'entrée des eaux usées, la Communauté de Communes a réalisé les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration.



SALLE DES FÊTES

Afin d'augmenter encore les possibilités offertes par la salle des fêtes, des rideaux occultants sont désormais disponibles grâce à l'Amicale laïque à contacter si besoin.

PERSONNEL COMMUNAL

Nous avons pu obtenir la prolongation du contrat aidé de notre cantonnier Marc Del Din jusqu'à fin juin 2020.

BRÛLAGE VÉGÉTAUX

RAPPEL : Par arrêté préfectoral du 5 avril 2017 :

Tout brûlage est **strictement interdit** du **1er mars au 30 septembre**.

Du 1er octobre à fin février, le brûlage des déchets issus des travaux d'entretien est soumis à déclaration en mairie, au moins 3 jours avant, et doit respecter les règles de sécurité en vigueur.

L'utilisation d'incinérateurs individuels est soumise aux mêmes règles.

Nous rappelons qu'il existe des alternatives au brûlage : broyage, paillage, compostage...

MARRONNIER DE LA**MAIRIE**

Le marronnier derrière la mairie a dû être abattu.

En très mauvaise santé, il menaçait de tomber à court terme.

Bien entendu, il sera remplacé cet hiver.

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

La Maîtrise d'œuvre B.ip de Nontron a présenté l'avant-projet sommaire de la future médiathèque.

Ce bâtiment d'une surface utile d'environ 202 m² sera réalisé en briques apparentes, certains murs seront agrémentés de claustras ou moucharabiehs sur les façades ensoleillées, protégeant ainsi les pièces orientées au sud de trop de rayonnement solaire. L'Avant-Projet Définitif a été présenté mi-juin, il précise mieux les techniques et organisations des espaces qui seront mises en œuvre.

La composition du bâtiment est répartie ainsi : du côté de l'école avec un accès par un porche couvert (24 m²), une salle multi-activités à dominante culturelle qui bénéficiera d'un accès direct sur l'extérieur en dehors des heures d'ouverture de l'équipement (42 m²), puis un grand espace dont le mobilier fera la séparation entre les jeunes, l'entrée, le coin périodiques, l'espace adolescents et l'espace adultes, l'espace formation/audio (103 m²).

Tous ces locaux seront orientés au nord et largement ouverts sur la rue par de grandes baies vitrées. Les sanitaires, le bureau et les locaux de réserve et techniques au sud. Sur cette partie arrière, devant le bureau, un autre porche (15 m²) donnant sur l'accueil permettra des animations à destination des enfants, type heure du conte et/ou d'espace de lecture.

L'accès à la partie arrière du terrain (toujours propriété de la Commune) sera conservé à l'est du bâtiment dans l'éventualité où des aménagements futurs seraient envisagés par la Municipalité.

Il est prévu que le chauffage soit assuré par un poêle masse alimenté par gravité en granulés de bois. La chaleur sera répartie dans tout le bâtiment.

AVENIR DE NOTRE ÉCOLE

Vous en avez sûrement entendu parler : suite à la baisse des effectifs, la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI était fortement envisagée par l'Inspection Académique. Elle nous conseille une restructuration de la carte scolaire pour la rentrée de 2020. Cherveix-Cubas rejoindrait le regroupement Toutoirac / Saint-Eulalie d'Ans ; Anliac / Génis et Salagnac rejoindraient Lanouaille. Suite aux différentes délibérations des communes concernées, il s'avère que Lanouaille n'est pas favorable à cette union.

La rentrée de septembre aura lieu avec un poste de moins à l'école de Génis : M^{me} Chaperon partant à Thenon. Les maternelles seront regroupées à Génis, les autres niveaux du CP au CM2 seront à Cherveix-Cubas. Un nouvel enseignant devrait être nommé à Cherveix-Cubas.

Quoi qu'il en soit il est indispensable de continuer à réfléchir à une nouvelle carte scolaire afin de pérenniser le plus longtemps possible notre école.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions.

**TRANSPORT
TRANSPERIGORDORD**

Nous rappelons aux usagers de la ligne 9 de cars du réseau *Transpérigord*, que pour s'assurer de son passage, il est préférable de contacter l'exploitant : Voyages Chèze, tel : 05.53.50.04.97 ou sur le site du Groupement Périgord : <http://www.transperigord.fr/>

NOTRE ÉCOLE

Vendredi 14 juin, une randonnée cyclo a été organisée par Pierre GARDETTE de l'Union Sportive de l'Enseignement. Ce ne sont pas moins de 68 élèves des écoles de Badefols-d'Ans, Coulaures et Cherveix-Cubas qui ont emprunté les routes. Le départ fut donné à Badefols-d'Ans avec comme étapes Teillots, Boisseuilh, Cherveix-Cubas où le pique-nique, tiré du panier, fut dégusté à midi. Après la pause déjeuner, départ pour Tourtoirac avec visite de l'abbaye puis retour à Cherveix-Cubas où un goûter attendait les cyclistes en herbe. Cette journée fut très appréciée par les enfants, les enseignants et les accompagnateurs.



Mais les festivités ne s'arrêtaient pas là, le soir même, a eu lieu le spectacle de fin d'année du regroupement scolaire (Anhiac, Cherveix-Cubas, Génis, Salagnac) : si les averses ont pu faire craindre le pire, Dame météo fut indulgente et la pluie cessa à l'approche du spectacle. Chacun put alors déguster le barbecue confectionné par les Amis de l'école et assister aux représentations des différentes classes sous la bienveillance de leurs institutrices.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les modalités pour les transports scolaires ont changé, désormais les inscriptions ont lieu via internet et les tarifs ont augmenté. Le SIVS a mis en place un nouveau barème afin que la plupart des foyers ne soient pas impactés par cette augmentation.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous aider lors de vos démarches.

ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS

Quelques temps forts de l'été :

Le Comité des Fêtes reprend des couleurs.

Après une mise en sommeil de quelques mois, l'association repart avec un nouveau bureau, de nouvelles envies et une forte motivation. Au programme du 5 août : marché de producteurs, repas festif et feu d'artifice et bien sûr reprise de la brocante du 15 août. Bon courage et beaucoup de succès à cette nouvelle équipe :

Catherine SACHET, Nathalie VIRET, Jean-Claude BUGEAUD et Claude GILLET.

Le 22 août, le « Tour du limousin », une course cycliste importante du calendrier professionnel traverse notre commune depuis Guimalet jusqu'au moulin de Bezan.

Le 8 juin le raid « Lucifer » organisé par les « Sans bornes du diable » s'est offert une baignade bien froide dans l'Auvézère de Clupeau à l'abreuvoir de Cubas.

VENEZ NOMBREUX soutenir ces événements ou aider à leur organisation, nos associations ont besoin de l'implication de nombreux bénévoles. Merci

DON DU SANG

Salle des fêtes de Hautefort de 15 h à 19 h :
Jeudi 25 juillet
Jeudi 26 septembre
Jeudi 21 novembre

SÉISME

Le mercredi 20 mars à 10h56, beaucoup d'entre nous ont ressenti une forte secousse : les murs et les sols ont tremblé !

Sans aucune conséquence locale, c'était un important séisme de magnitude 4,9 dont l'épicentre était situé en sud Charentes.